

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 08 NOVEMBRE 2021

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Brigitte DELABARDE, excusée.
M. Alain PEAQUIN est nommé secrétaire de séance.

A l'unanimité, les conseillers rajoutent à l'ordre du jour :

- Convention de service avec l'EARL du Val des Vignes
- Tarif des affouages

1. Le Procès Verbal du Conseil municipal du 25 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Dispositif de signalation-convention CDG

Le Conseil décide à l'unanimité de mettre en place de façon autonome le dispositif de signalation et de ne pas conventionner avec le Centre de Gestion.

3. Mise en œuvre du droit d'option pour le référentiel M57

Le Conseil décide à l'unanimité le transfert de la comptabilité M14 vers la M57.

4. RPQS assainissement non collectif exercice 2018/2019/2020

Le Conseil prend acte à l'unanimité des rapports émis par la CCLTB et le SET.

5. Etat d'assiette des coupes de bois pour l'exercice 2022

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de l'ONF des coupes des parcelles 32-33-34 et le report des parcelles 2 et 4 pour manque de semis.

6. Renouvellement cui-pec

Le Conseil décide à l'unanimité de renouveler le contrat aidé.

7. Achat immobilier

Le Conseil décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle AB51 située dans la ZAD au prix forfaitaire de 500 €.

8. Convention de service avec l'EARL du Val des Vignes

Le Conseil autorise à l'unanimité Mme le Maire à signer une convention avec l'EARL des Vignes pour la réalisation de déneigement et de travaux.

9. Tarif des affouages

Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le tarif des affouages au prix de 55 € l'affouage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00